



Séance du conseil communal du 10 février 2022 à 14h00

Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins
Funk-Kiesch Josée, Hirtt Pierre, Pütz Aline, Goldschmit François, Willems-Kirsch Annette,
Wilmes Raphael, conseillers
Legill Guy, secrétaire communal

Excusés : Breda Pierre, conseiller (procuration accordée à M. Gloden Michel)
Rasic Marc, conseiller (procuration accordée à M. Muller Jean-Paul)

1. a) Promotion d'un fonctionnaire

(Séance à huis clos)

Le conseil communal accorde à l'unanimité des voix une promotion à un fonctionnaire du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique.

1. b) Création d'un poste au service technique

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de créer un poste de fonctionnaire du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique au service technique dans le cadre d'une demande de changement de carrière.

2. a) Propriétés immobilières : Compromis de vente

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un compromis de vente de 3 terrains sis aux lieux-dits « ënnescht Längt am Ovenacker » et « beim Bëschwee » à Elvange d'une superficie totale de 1.261,90 ares au prix de 1.135.710,00.- € avec les consorts Gloden de Mersch. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, à savoir dans l'intérêt de la création d'une réserve foncière en vue d'échange de terrains dans le cadre de l'acquisition de terrains à Elvange, situés à l'intérieur du périmètre d'extension de la zone d'activité économique « Le Triangle Vert ».

2. b) Propriétés immobilières : Contrat de fermage

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un contrat de fermage d'une parcelle sis au lieu-dit « Mounereferstrooss » à Remerschen d'une superficie d'environ 0,29 ares au prix de 25,00.- €/année avec la société FECC s.a.

3. a) Avenant à la convention sur la gestion du Musée européen à Schengen

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un avenant à la convention sur la gestion du Musée européen Schengen. La participation financière de l'Etat pour l'année 2022 s'élève à 172.000,00.- €. Cette participation est liée à la condition, que l'État et la Commune de Schengen participent à raison de 80/20. La participation de la Commune de Schengen s'élève ainsi à 43.000,00 €.

3. b) Avenant à la convention sur la gestion du Musée folklorique et viticole « a Possen » à Bech-Kleinmacher

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un avenant à la convention sur la gestion du Musée folklorique et viticole « a Possen » à Bech-Kleinmacher. La participation financière de l'Etat pour l'année 2022 s'élève à 235.000,00.- €. Cette participation est liée à la condition, que l'État et la Commune de Schengen participent à raison de 80/20. La participation de la Commune de Schengen s'élève ainsi à 58.750.00 €.

4. Règlement-taxe relatif à la location des salles communales : Modification

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet de modification du règlement-taxe relatif à la location des salles communales. Entrée en vigueur à partir du 1^{er} mai 2022.

5. Urbanisme : Demandes de morcellement de terrains

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet de morcellement de fonds sis à Bech-Kleinmacher, lieu-dit « Bechel » de la société Dan Beck Immobilière de Strassen en vue de la création de trois lots distincts.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet de morcellement de fonds sis à Schwebsingen, lieu-dit « rue de la Moselle » de Mme Greiveldinger-Beissel Carole de Schwebsingen en vue de la création de deux lots distincts.

6. Demande d'ester en justice : Autorisation

Le conseil communal autorise à l'unanimité des voix le collège des bourgmestre et échevins d'entamer les démarches pour l'annulation par le Tribunal du compromis du 30 décembre 2015 signé entre l'Administration communale de Schengen et la société Batisselect s.a.

7. Projet de remplacement de l'ascenseur au Kochhaus à Schengen

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le devis relatif au remplacement de l'ascenseur au Kochhaus à Schengen. Le devis, établi par le bureau d'architecture Valentiny hyp architects s'élève à 215.705,26.- € TTC.

Point supplémentaire

A la demande du conseiller Pierre Hirtt le conseil discute au sujet de la réalisation d'un audit de la structure du personnel et de l'introduction d'un Quality Management au sein de l'Administration communale. Le collège des bourgmestre et échevins informe les conseillers qu'un crédit a été inscrit au budget communal de l'exercice 2022 pour réaliser un diagnostic sur l'efficacité des processus et d'organisation au sein de l'Administration communale afin d'identifier les potentiels d'amélioration et de gains d'efficacité et d'ébaucher un plan d'action adapté aux besoins de la commune.